Paris, le 1er octobre 2023

Compte-rendu de la séance NAO du 27 septembre 2023

Plus de 22 000 agents ont contresigné la pétition intersyndicale, soutenant les demandes légitimes d'un réajustement pour 2022 et la couverture de l'inflation 2023, merci à eux.

Après 3 reports de la négociation annuelle sur les salaires, la Direction Générale a ouvert la séance en indiquant qu'elle restait suspendue à une décision ministérielle, qui bien qu'imminente ne lui a toujours pas été donnée. Elle a précisé négocier avec le ministère pour pouvoir proposer plus que les 1.5% octroyés aux agents de la fonction publique.

FO a vivement réagit au fait que nous ne soyons toujours pas en situation de négocier, les agents sont confrontés à la hausse des prix depuis le début de l'année ! Et nous n'oublions pas 2022. Les agents fournissent leur prestation de travail depuis le 1ER janvier, quotidiennement !

Des débats, il apparait qu'en 9 mois, de janvier à septembre, il n'y a pas eu et il n'y aura pas de budget dédié pour une Augmentation Générale. Elle doit donc être « autofinancée ».

Il est prévisible que sa date d'effet soit calibrée pour valoir sur quasi toute l'année 2024 !

Ce n'est pas acceptable.

Outre l'Augmentation Générale, la DG a déroulé ses « propositions » :

- **Une Prime dite de Partage de la Valeur : avec 3 paliers à 400€, 350€, et 300€**
  Dans les mêmes conditions que l'an dernier.

  FO en a demandé la suppression de la proratisation en fonction du temps de travail car ce mécanisme est défavorable aux femmes, qui sont plus souvent à temps partiel.

  Si cela représente en moyenne l'équivalent de 0.66% d'Augmentation Générale, c'est « *one shot* », alors que l'inflation se fait de plus en plus sentir mois après mois.

- **Tickets Restaurant : 11,52€ de valeur faciale** à compter des commandes de novembre.
  FO a rappelé sa demande de décision unilatérale en faveur de cette revalorisation. Plusieurs mois ont été perdus pour les salariés.
  FO a demandé que la mesure s'applique dès la commande d'octobre, aucune raison de perdre un mois de plus.
- **Indemnités forfaitaires de télétravail : portées à 2,88€ au 1ER janvier 2024**
  Ici aussi ***FO*** avait demandé une mesure unilatérale sachant que par décret ministériel ce montant s'applique à nos collègues agents publics depuis le 1ER janvier 2023. ***FO*** a demandé que la mesure prenne effet au 1ER janvier 2023.
  FO a aussi demandé que cessent les pratiques de proratisation à la demi-journée de cette indemnité forfaitaire.

Le rachat des jours RTT disparait.

Mobilisez-vous avec nous, adhérez !

https://fo-pole-emploi.fr Contact : syndicat.fo@pole-emploi.fr

*La délégation **FO** : Loïc BARBOUX, Ghislain BONNICHON, Gérald LESTOQUOY, Philippe ROCHETEAU*

FO a rappelé sa proposition de négocier sur les primes de transport, demande effectuée début 2022, et renouvelée régulièrement. La DG a souligné la difficulté d'une telle opération compte tenu de la grande disparité entre établissements. Rien n'interdit de réfléchir et négocier à un plancher, ou à des paliers. Ainsi ces disparités seraient en partie effacées.

Pour la DG reste en fait à négocier **la répartition entre partie fixe et part variable.**

Pour ***FO*** l'arbitrage devra permettre une augmentation équilibrée, l'inflation touchant tout le monde.

La DG a clairement indiqué qu'elle ne mettrait en application ses mesures qu'avec un accord valablement signé ! Ecartant par avance toute mesure unilatérale.

FO a souligné le caractère profondément choquant de ce simulacre de négociation. La contradiction est flagrante entre les déclarations du Président de la République, de sa Première Ministre sur le fait que « le travail doit payer », sur la nécessité de négocier au sein des entreprises pour répondre « aux attentes des travailleurs », alors qu'ils imposent l'exact contraire à Pôle emploi !

La DG étant en attente de la réponse du ministère, la NAO se poursuivra le 2 octobre 2023.

Force est de constater l'omnipotence des ministères. Ce mode de fonctionnement nie même du droit à la négociation collective inscrit dans le code du travail et les conventions internationales de l'OIT. Et ce sont toujours les salariés qui en font les frais.

FO en a alerté sa Confédération.

L'urgence est à l'augmentation générale des salaires !

Mobilisez-vous avec nous, adhérez !

https://fo-pole-emploi.fr *Contact : syndicat.fo@pole-emploi.fr*

*La délégation **FO** : Loïc BARBOUX, Ghislain BONNICHON, Gérald LESTOQUOY, Philippe ROCHETEAU*